

**Le Fonds de Garantie** indemnise les victimes d'accidents de la route lorsque l'auteur n'est pas assuré ou pas identifié.

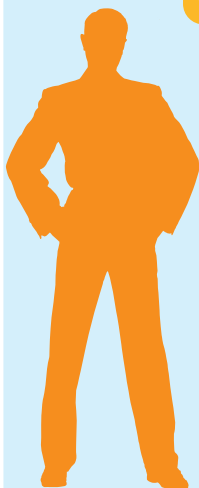
**Trop, c'est trop !**

81 799 INFRACTIONS  
RELEVÉES EN 2009

20 266 INDEMNISATIONS  
D'ACCIDENTS TRAITÉES PAR  
LE FONDS DE GARANTIE

**La non-  
assurance, c'est ...**

73,4 MILLIONS D'EUROS  
RÉGLÉS AUX VICTIMES  
D'ACCIDENTS PAR LE FONDS  
DE GARANTIE



## Conduire sans assurance, qu'est-ce que c'est ?

- > Circuler avec un véhicule **non assuré**.
- > C'est aussi lorsque votre assureur refuse de vous garantir si par exemple :
  - vous roulez **sans permis de conduire**,
  - vous n'avez **pas payé votre prime d'assurance** dans les délais,
  - votre situation déclarée dans votre contrat d'assurance **ne correspond pas** à votre situation réelle.



être là  
[www.fondsdegarantie.fr](http://www.fondsdegarantie.fr)



**Le Fonds de Garantie** engage aussi des recours contre les responsables de dommages pour obtenir le remboursement des sommes qu'il a versées aux victimes.

**Noir, c'est noir...**

AMENDE DE  
3750 EUROS...

SAISIE DE MON  
VÉHICULE...

ANNULATION  
DE MON PERMIS...

**J'ai conduit  
sans assurance...**

EN CAS D'ACCIDENT :  
REMBOURSEMENT  
DE L'INDEMNISATION  
DES VICTIMES...

## **Stop** aux idées reçues !

**Rouler sans assurance permet de faire des économies ?**

**Non**, le budget assurance ne représente qu'une petite partie de votre budget auto global (environ 4,5 %).

**Lorsque je prends possession de mon nouveau véhicule, j'ai 24 h pour appeler mon assureur.**

**Non**, vous devez être assuré dès que vous prenez le volant. Sinon vous êtes en infraction et en cas d'accident vous n'êtes pas couvert.

**L'assurance jeune conducteur, c'est cher, je vais déclarer en mon nom la voiture de mon fils, jeune conducteur.**

**Non**, ce n'est pas la bonne solution car toute fausse déclaration en matière d'assurance peut annuler votre contrat.

**Je peux ne pas déclarer à mon assureur que mon permis m'a été retiré dans le passé pour alcoolémie.**

**Non**, vous devez le déclarer sinon l'assureur peut refuser de vous garantir.

